DENIS CHAILLOU

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Des Commissaires aux Comptes de Paris

147 avenue Henri Barbusse
91210 DRAVEIL

ASSOCIATION C3 CFA

101 rue Fontaine Grelot

92160 ANTONY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Mesdames,
Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association C3 CFA relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe qui expose les modalités de remboursement au Conseil Régional d'Ile de France du montant de 287 K€ de taxe d'apprentissage qui avait été utilisée pour financer les investissements, conformément au protocole d'accord signé avec le Conseil Régional d'Ile de France le 27/02/2017.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Draveil, le 12 juin 2020
Le Commissaire aux Comptes

Denis CHAILLOU



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	49 844	29 326	20 518	
Immobilisations corporelles	4 332 733	1 777 286	2 555 448	2 732 345
Immobilisations financières	8 685		8 685	8 601
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**4 391 262**	**1 806 611**	**2 584 650**	**2 740 946**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	902		902	2 492
Créances				
Usagers et comptes rattachés	212 672		212 672	208 865
Autres	15 578		15 578	11 739
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	1 055 047		1 055 047	1 293 581
Caisse	83		83	142
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 284 281**		**1 284 281**	**1 516 819**
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	89 824		89 824	57 620
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	**89 824**		**89 824**	**57 620**
TOTAL GENERAL	**5 765 367**	**1 806 611**	**3 958 755**	**4 315 386**

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

CERTIFIÉ
RÉGULIER ET SINCÈRE

Bilan passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	**82 000**	**34 170**
Report à nouveau	81 345	47 175
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	**163 345**	**81 345**
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	1 907 269	2 033 822
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	**2 070 614**	**2 115 167**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**162 344**	**159 374**
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	360 792	424 390
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	243 121	364 083
Autres	1 117 519	1 219 480
TOTAL DETTES	**1 721 431**	**2 007 953**
Produits constatés d'avance	**4 366**	**32 892**
TOTAL GENERAL	**3 958 755**	**4 315 386**

(1) Dont à plus d'un an (a)	292 176
Dont à moins d'un an (a)	1 433 621
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	167
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

CERTIFIÉ
RÉGULIER ET SINCÈRE

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	330 275	319 273
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	2 347 522	2 144 099
Cotisations	9 797	10 382
Autres produits	17 932	22 784
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**2 705 525**	**2 496 538**
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	1 076 137	1 189 461
Impôts, taxes et versements assimilés	73 945	52 688
Rémunérations du personnel	917 499	763 253
Charges sociales	404 357	324 478
Dotations aux amortissements	195 703	224 670
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	75 946	17 562
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**2 743 587**	**2 572 111**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-38 062**	**-75 573**
PRODUITS FINANCIERS	**2 167**	**2 417**
CHARGES FINANCIERES	**15 642**	**18 016**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**162 907**	**154 064**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**29 369**	**28 722**
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	**82 000**	**34 170**

CERTIFIÉ
RÉGULIER ET SINCÈRE

Annexe - REGLES ET METHODES COMPTABLES OG CFA

ANNEXE - AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Le total du bilan de l'exercice année civile 2019 de l'organisme de gestion du CFA avant affectation du résultat est de 3 958 755,15 €.

Le résultat net comptable dégage un bénéfice de 82 000,10 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 26/05/2020 par le Bureau et arrêtés le 02/06/2020 par le conseil d'Administration.

Principes, règles et méthodes comptables

La méthodologie de comptabilité des CFA a été appliquée conformément aux règles décrites dans le guide méthodologique et à la nomenclature des comptes des CFA y afférente, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation prévue.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'option choisie pour l'affectation du bâtiment lors de l'acquisition, implique que l'organisme de gestion inscrive une quote-part de 30 % de la valeur des locaux à l'actif de son bilan.

CERTIFIÉ
RÉGULIER ET SINCÈRE

Annexe - REGLES ET METHODES COMPTABLES OG CFA

b) Stocks

Le CFA ne dispose d'aucun stock à la clôture de l'exercice

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

d) Provisions réglementées

Aucune provision réglementée ne figure au bilan à la clôture de l'exercice.

e) Charges et produits imputables à un autre exercice

L'entreprise constate en charges ou produits constatés d'avance, toute prestation de services ou livraison de biens ayant pour fait générateur un événement se situant au cours de l'exercice suivant celui au cours duquel elle établit ses comptes.

CERTIFIÉ
RÉGULIER ET SINCÈRE

f) Compte de liaison

Les mouvements de trésorerie intervenants entre l'Organisme de Gestion et le CFA sont enregistrés en compte de liaison 181.

Les opérations internes entre l'Organisme de Gestion et le CFA concernant des cessions de produits ou de services sont enregistrées en comptes de liaison 186 et 187.

g) Changement de méthode

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice. Il n'y a pas de changement de méthode de présentation.

Périmètre des comptes annuels

Les comptes présentés sont ceux de l'Organisme de Gestion C3 CFA.

Le CFA C3 a été créé en juin 2005 et a pour vocation de former des apprentis aux BTS Management des Unités Commerciales, BTS Négociation et Relation Client remplacé en 2018 par le BTS Négociation et digitalisation de la relation client, Assistant de Gestion PMI/PME remplacé en 2018 par le BTS Gestion de la PME, Assistant de Manager remplacé en 2018 par le BTS Support à l'action managériale, un titre de niveau 2 Responsable Marketing Opérationnel et un titre de niveau 1 Dirigeant Manager Opérationnel d'Entreprise. L'UFA HITEMA dispense un titre de niveau I Expert en étude et développement du SI.
Il est géré et administré par l'Organisme de Gestion « Association C3 CFA »,

Annexe - REGLES ET METHODES COMPTABLES OG CFA

association loi 1901 à but non lucratif.
La Convention régionale quinquennale renouvelée au 1er janvier 2016 pour une période de 5 ans a été remplacée par le contrat de performance, avec un plan d'actions décliné sur la période 2017 à 2021.
La réforme de la formation change le modèle de l'apprentissage. L'année 2019 est une année transitoire. Le fonctionnement actuel est remplacé par un financement au coût contrat. La relation s'établira dorénavant avec les 11 OPCO et France Compétences.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Le CFA, au 31 décembre 2019 comptabilise 328 apprentis contre 340 l'année précédente.

Le montant de la taxe d'apprentissage collectée en 2019 est de 1 995 953€ auquel il faut ajouter le report de taxe de 2018 de 1 033 525€, soit un total de 3 028 837€.
Cette collecte de taxe d'apprentissage de l'exercice 2019 a permis de dégager un excédent de 885 193€ qui a été repris sur les comptes de produits de l'exercice et imputé au crédit d'un compte de tiers relatif à la taxe d'apprentissage, conformément à l'avis 2003-04 du conseil national de la comptabilité. Cet excédent peut rester à disposition du CFA et être reversé en compte de produits au cours de l'exercice suivant celui de la décision de l'organisme financeur.

La taxe, après report, est affectée pour 2.1k€ au fonctionnement du CFA et pour 36K€ à l'investissement.

Les comptes de l'exercice sont à l'équilibre en conformité avec l'article RI 16-17 du Code du Travail qui stipule que le résultat d'un CFA doit être au plus équilibré, sauf report à nouveau antérieur à apurer.

Le financement au coût contrat prendra le relais au 1er janvier 2020.

Protocole d'accord 10 ans : dernière mesure postérieure à l'audit de 2012, le remboursement par l'OG des 287K€ relatifs à l'utilisation de taxe pour la construction du bâtiment est mis en œuvre sur 2016 avec un protocole d'échelonnement du remboursement de la dette sur 10 ans signé le 27/02/2017.

Evénements significatifs postérieurs à la clôture :

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et

CERTIFIÉ
RÉGULIER ET SINCÈRE

Annexe - REGLES ET METHODES COMPTABLES OG CFA

passifs, les charges et les produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

Notes sur le bilan

a) Créances

En ce qui concerne la DAA, un trop perçu de 1 000 € fera l'objet de titres de recettes en 2020.

b) Autres dettes :

Personnel
Les salaires de décembre ont été réglés en décembre 2019, l'écart de 128,33 € a été régularisé en janvier 2020. La provision pour CP est de 44 493,27 €.

Sécurité sociale et organismes sociaux

Les charges sociales à payer se rapportant au 4eme trimestre 2019 sont de 60 656,24 € ainsi que 17 797,31 € représentent les charges sur CP puis 4 284,06 € concernant la formation professionnelle continue à verser fin février 2020.

Etat et collectivités
La taxe sur les salaires représente un net à payer de 18 841 €.

Débiteurs divers
Aide Régionale aux apprentis : restauration, hébergement et transport.

Subvention investissement
Aucune nouvelle subvention n'a été affectée.

CERTIFIÉ
RÉGULIER ET SINCÈRE

Notes sur le compte de résultat

a) Achat de fournitures
Concerne l'achat de fournitures pour les cours (matériel pédagogique), de fournitures administratives et de fournitures de ménage.

b) Services extérieurs
Concerne principalement le ménage et la maintenance du bâtiment.

c) Autres services extérieurs
Concerne les formateurs indépendants, la gestion comptable, la gestion du parc informatique.

Annexe - REGLES ET METHODES COMPTABLES OG CFA

d) Impôts et taxes
Représente la formation professionnelle continue, la taxe sur les salaires.

e) Charges de personnel
Une équipe de permanents comprenant directrice, responsables et assistantes pédagogiques, chargés de relations entreprises, chargé de communication et formateurs salariés.

f) Subventions d'exploitation
Se décomposent principalement en subvention de la Région et en taxe collectée.

Autres informations

1.1 Ressources non utilisées à la clôture de l'exercice
Les produits sont comptabilisés en cours d'année en compte de produits de la classe 7 conformément à l'avis 2003-04 du CNC.
Taxe d'apprentissage collectée non utilisée transférée en 2020 : 885 193,33 €

1.2 Choix des clés de répartition et méthode d'application

Entre l'Organisme de Gestion et le CFA :
Ainsi les frais directement liés au fonctionnement de l'OG sont comptabilisés dans la comptabilité propre de l'OG.
Pour les actions requérant l'utilisation des ressources du CFA par l'OG, une répartition au coût réel est effectuée.

1.3 Comptes de liaison

Les comptes bancaires sont gérés par l'OG. Les flux bancaires du CFA se font à travers le compte de liaison 181. Le solde de ce compte au 31 décembre 2019 est 161 378,75 €

1.4 Activités annexes

Le CFA a signé des contrats de professionnalisation en BTS. Ces alternants sont inclus dans les classes d'apprentis.
L'organisme de gestion a pour activité la formation de maître d'apprentissage et de tuteurs.
Quelques conventions financières avec les entreprises ont été signées et facturées mais ces conventions sont peu nombreuses, les entreprises étant réticentes à les accepter.

1.5 Engagement de retraite

L'engagement de retraite a été comptabilisé en 2019 pour 22 344 €.

CERTIFIÉ
RÉGULIER ET SINCÈRE

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	29 081	20 762		49 844
Immobilisations incorporelles	**29 081**	**20 762**		**49 844**
- Terrains	165 741			165 741
- Constructions sur sol propre	3 132 407			3 132 407
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	729 533			729 533
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	289 461	30 991	15 400	305 053
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**4 317 142**	**30 991**	**15 400**	**4 332 733**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	8 601			8 601
- Prêts et autres immobilisations financières		84		84
Immobilisations financières	**8 601**	**84**		**8 685**
ACTIF IMMOBILISE	4 354 824	51 838	15 400	4 391 262

CERTIFIÉ
RÉGULIER ET SINCÈRE

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	29 081	244		29 326
Immobilisations incorporelles	**29 081**	**244**		**29 326**
- Terrains	7 963	726		8 689
- Constructions sur sol propre	841 539	104 530		946 069
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	493 443	62 408		555 851
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	241 852	24 825		266 677
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**1 584 797**	**192 489**		**1 777 286**
ACTIF IMMOBILISE	1 613 878	192 733		1 806 611

CERTIFIÉ
RÉGULIER ET SINCÈRE

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		192 489	192 489
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		**192 489**	**192 489**
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

CERTIFIÉ
RÉGULIER ET SINCÈRE

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 318 158 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	84		84
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	212 672	212 672	
Autres	15 578	15 578	
Charges constatées d'avance	89 824	89 824	
Total	**318 158**	**318 074**	**84**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

CERTIFIÉ
RÉGULIER ET SINCÈRE

Produits à recevoir

	Montant
Usagers produits non facturés	11 341
Total	**11 341**

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	140 000				140 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	19 374	22 344	19 374		22 344
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**159 374**	**22 344**	**19 374**		**162 344**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		2 970			
Financières					
Exceptionnelles					

CERTIFIÉ
RÉGULIER ET SINCÈRE

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 725 797 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	167	167		
- à plus de 1 an à l'origine	358 236	66 060	292 176	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 388	2 388		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	243 121	243 121		
Dettes fiscales et sociales	1 063 537	1 063 537		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	53 982	53 982		
Produits constatés d'avance	4 366	4 366		
Total	**1 725 797**	**1 433 621**	**292 176**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	63 483			
(**) Dont envers les associés				

CERTIFIÉ
RÉGULIER ET SINCÈRE

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	124 553
Intérêts courus à payer	167
Intérêts courus	2 388
Provis. congés à payer et rtt	44 493
Personnel - autres charges à payer	20 841
Charges soc s/congés à payer et rtt	17 797
Charges sociales - charges à payer	4 284
Divers - charges à payer	41 017
Total	**255 541**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	89 824		
Total	89 824		

Produits constatés d'avance

CERTIFIÉ
RÉGULIER ET SINCÈRE

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	4 366		
Total	4 366		